

FORMATION MUM « Manager d'unité marchande »

Titre Professionnel « Manager d'Unité Marchande » :

- Diplôme de niveau V
- En 9 mois
- Acquisition d'une polyvalence de compétences dans les domaines de la vente, développement d'une dynamique commerciale, gestion financière et économique d'un point de vente et management d'une équipe.
- Formation conduite selon le rythme de l'alternance, par apprentissage, comptant 3 jours en entreprise et de 2 jours par semaine au CFA (sur le lundi et le mardi).
- Une formation modulaire basée sur le vécu de l'apprenti en entreprise, enrichie par des visites et interventions de professionnels
- Deux profils sont possibles :
Niveau scolaire bac ou équivalent

Diplôme/titre professionnel de niveau bac dans le secteur et un an d'expérience professionnelle ou équivalent.
- Modules professionnels :
 - **Module 1** Développer la dynamique commerciale de l'unité marchande dans un environnement omnicanal
 - **Module 2** Optimiser la performance économique et la rentabilité financière de l'unité marchande
 - **Module 3** Manager l'équipe de l'unité marchande
- Modules transversaux :
 - Informatique
 - Anglais



Faire le choix de l'alternance, c'est :

1 Un contrat de travail :

L'alternance est un contrat de travail d'une durée de 1 à 3 ans en fonction du diplôme préparé avec une période d'essai (de 45 jours de travail effectif en entreprise), conclu entre une entreprise et un jeune âgé de 16 à 29 ans (dérogations possibles sous certaines conditions). Il alterne des temps en entreprise et au centre de formation (CFA).

2 Une rémunération :

	Apprenti	Alternant en contrat de professionnalisation
Age	1ère année	Niveau de formation Bac pro ou équivalent
18 - 20 ans*	43% du SMIC ou MC **	65% du SMIC ou MC
21-25 ans*	53% du SMIC ou MC **	80% du SMIC ou MC
26 ans* et +	100% du SMIC ou MC **	85% du salaire conventionnel Ou minimum SMIC

Salaire minimal en % du SMIC ou SMC pour un temps complet au 1^{er} janvier 2020

*Ces taux sont applicables à compter du 1^{er} jour du mois qui suit celui au cours duquel l'apprenti atteint cet âge.

**Salaire Minimum Conventionnel de la branche professionnelle concernée.

3 Un statut de salarié qui implique :

- Une rémunération
- 5 semaines de congés payés
- Aucune absence (sauf arrêt maladie), aucun retard au CFA et en entreprise
- temps de présence au CFA = 14 heures de cours rémunérées (soit 2 jours)

Afin de faciliter l'accompagnement à la recherche et à la signature d'un contrat d'apprentissage, merci d'envoyer par mail à :

Mme CHAUX-MOREL sophie.chaux@mfr.asso.fr ou

Mme SALICHON nathalie.salichon@mfr.asso.fr

- CV, Lettre de motivation
- Entretien de motivation
- Une première liste d'entreprises à contacter

